



COMMUNIQUE DE PRESSE

RETRAITÉS DE LA RATP

Des négociations sont en cours pour adosser le système des retraites des agents de la RATP aux régimes vieillesse de base et complémentaires du secteur privé.

La Confédération Française des Retraités (CFR) est favorable à un tel « rapprochement » puisqu'il tend à une plus grande solidarité entre les différents régimes de retraite. Elle rappelle son attachement fondamental au respect des droits acquis et de la neutralité financière, dans l'équité, tant pour les agents et retraités de la RATP que pour les salariés et retraités du secteur privé, en se référant à l'exemple des mécanismes d'adossement des Industries Electriques et Gazières.

En conséquence la CFR veillera à la transparence des mesures prises dans ce sens.

Fait le 14 Avril 2005

N° 72